

times sur ce qu'ils ont accompli et constaté en s'acquittant de leurs fonctions aux termes de la Loi sur la mise en tutelle des syndicats des transports maritimes et à faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Je tiens à dire que je suis très heureux du degré de collaboration qui a marqué les réunions de notre comité directeur. A la dernière réunion, tenue il y a une semaine environ, on a jugé que toutes les questions que les administrateurs estiment, ou que nous estimons, après discussion, devoir être examinées à huis clos devraient être mises en attente à mesure que nous les rencontrons, et, lorsqu'un nombre suffisant de questions se seront accumulées, nous tiendrons une réunion du comité directeur et nous verrons si nous avons besoin d'une, de deux ou de plusieurs réunions à huis clos. Évidemment, si nous ne pouvons nous mettre d'accord, nous devrons alors demander un avis juridique sur les divers sujets de désaccord. Je fais remarquer cependant que, au cas où il y aurait quelque malentendu, cela ne me donne pas le pouvoir de veto, parce que je n'ai pas l'intention de m'en servir de cette façon, et je sais que les administrateurs ont suffisamment le sens de la responsabilité pour ne pas faire objection à certaines expressions de ce rapport tout simplement par caprice ou pour avoir une discussion à huis clos. Je suis certain qu'avec les responsabilités que je sais incomber aux administrateurs et avec la collaboration que j'attends de ce comité, nous devrions être capables de progresser assez rapidement. Je pense que chacun a maintenant un exemplaire du rapport; sinon, nous pouvons peut-être essayer d'en avoir d'autres. Chacun a-t-il un exemplaire du rapport ou des rapports?

M. BASFORD: Y a-t-il un rapport du comité du programme et de la procédure qui devrait être inséré au compte rendu à ce stade?

Le PRÉSIDENT: Malheureusement lors de la dernière réunion particulière du comité directeur nous n'avions pas de secrétaire avec nous pour la très simple raison qu'il en manquait beaucoup et M. Slack était déjà très préoccupé au sujet d'un autre comité très important. En plus de ce que je vous ai déjà dit, nous avons convenu en principe de référer toutes les questions contentieuses au comité directeur pour que ce dernier examine si elles doivent être discutées à huis clos ou en public; je pense que M. Starr vérifierait cela très bien.

M. NIELSEN: Monsieur le président, pour commencer je me demande si nous pourrions présenter deux propositions au sujet de questions qui, à mon avis, devraient être soumises au comité pour qu'il puisse intelligemment et correctement interroger les administrateurs et toute personne qui pourrait se présenter devant le Comité. La première proposition concerne les scrutins de la dernière élection des membres du bureau et de l'exécutif de la S.I.U. Je voudrais proposer que les scrutins de la dernière élection des membres du bureau, de l'exécutif et des employés de la S.I.U. soient produits immédiatement devant le Comité.

M. STARR: J'appuie cette proposition.

M. NIELSEN: La raison de cela est évidemment que l'un des domaines de l'enquête est la conduite de ces élections et leur surveillance, s'il y en a eu, appliquée par les administrateurs en ce qui concerne le remplacement de l'exécutif.

Le PRÉSIDENT: Nous avons une proposition dûment présentée et appuyée. J'ouvre maintenant la discussion de la proposition qui nous est présentée et dont le but est que les scrutins de la dernière élection des membres du bureau, de l'exécutif et des employés de la S.I.U. soient immédiatement produits devant le Comité.

Je me permets de dire également que nous examinerons le rapport général dans l'ordre où il est rédigé, à moins évidemment que le Comité n'en décide autrement. Estimez-vous que vous voudriez avoir ces renseignements ici maintenant ou aussitôt que possible?

M. NIELSEN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des commentaires au sujet de cette demande?

M. BASFORD: Puis-je savoir si cette question a été posée par le comité directeur ou non?